

PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du conseil municipal, tenue à l'hôtel de ville de Deux-Montagnes, le 24 février 2010 à 8h, sous la présidence du maire, monsieur Marc Lauzon.

Présences : Suzette Bigras, Guillaume Bouvrette, Tom Whitton,
James McAllister

Nicolas Bouchard, directeur général
M^e Jacques Robichaud, greffier

Absences : Nathalie Chayer, Mario St-Charles

Séance extraordinaire

La séance est ouverte par monsieur le maire Marc Lauzon à 8h05.

1. Adoption de l'ordre du jour

IL EST

Proposé par monsieur Tom Whitton
Appuyé par monsieur Guillaume Bouvrette
et unanimement résolu

2010-02-24.057

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance tel que déposé.

ADOPTÉE

2. Régie intermunicipale de traitement des eaux usées

2.1 Régie intermunicipale de traitement des eaux usées - Approbation des prévisions budgétaires

IL EST

Proposé par monsieur Tom Whitton
Appuyé par monsieur Guillaume Bouvrette
et unanimement résolu

2010-02-24.058

D'APPROUVER les prévisions budgétaires de la Régie intermunicipale de traitement des eaux usées, pour l'année 2010, au montant de 977 784 \$, impliquant une quote-part de 237 916,88 \$ pour la Ville de Deux-Montagnes, payable en quatre (4) versements ;

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera financée par le poste budgétaire 02.414.00.959.

ADOPTÉE

Madame la conseillère Suzette Bigras se joint aux délibérations du conseil à 8h10.

2.2 Régie intermunicipale de traitement des eaux usées - Règlement d'emprunt RT03-2010 au montant de 2 901 481 \$

CONSIDÉRANT l'adoption du règlement d'emprunt RT03-2010 par la Régie intermunicipale de traitement des eaux usées ;

CONSIDÉRANT que ce règlement est basé sur une répartition des coûts en fonction de l'entente de constitution existante entre les parties ;

IL EST

Proposé par monsieur Tom Whitton
Appuyé par monsieur Guillaume Bouvrette
et unanimement résolu

2010-02-24.059

D'APPROUVER le règlement numéro RT03-2010 adopté par la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes, décrétant un emprunt et une dépense de 2 901 481 \$ pour la réalisation des travaux de réfection des systèmes de ventilation, de remplacement des aérateurs de surface par un système d'aération à fines bulles, de réparation et acquisition d'aérateur de type Aire-02 et d'installation de débitmètres pour l'usine d'épuration des eaux usées sous la responsabilité de la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes ;

D'ACHEMINER une copie de la présente résolution à la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes, au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire pour approbation dudit règlement, ainsi qu'aux municipalités faisant partie de l'entente.

ADOPTÉE

3. Résiliation du contrat à la firme 9070-1947 Québec Inc. (G.E.N.S.) pour l'élimination par enfouissement des matières résiduelles de la Ville de Deux-Montagnes

CONSIDÉRANT que la Ville de Deux Montagnes désire mettre un terme au contrat intervenu avec la firme 9070-1947 Québec Inc. ;

CONSIDÉRANT qu'il est dans le meilleur intérêt de la Ville de Deux Montagnes de procéder à la résiliation dudit contrat ;

CONSIDÉRANT l'article 2125 du *Code civil du Québec* qui prévoit qu'un client peut, unilatéralement, résilier un contrat de service, quoique la réalisation de l'ouvrage ou que la prestation de service a déjà été entreprise ;

IL EST

Proposé par monsieur Tom Whitton
Appuyé par monsieur Guillaume Bouvrette
et unanimement résolu

2010-02-24.060

DE RÉSILIER le contrat pour l'élimination par enfouissement des matières résiduelles intervenu entre la Ville de Deux Montagnes et 9070-1947 Québec Inc. conclu lors de la résolution adoptée le 12 février 2009 et portant le numéro 2009-02-12.058.

ADOPTÉE

4. Entente de financement d'une somme de 125 000 \$ à la Corporation du Manoir Grand-Moulin

IL EST

Proposé par monsieur Tom Whitton
Appuyé par monsieur Guillaume Bouvrette
et unanimement résolu

2010-02-24.061

D'AUTORISER la signature d'une entente de financement avec la Corporation du Manoir Grand-Moulin, pour une somme de 125 000 \$ portant intérêt au taux de 5.5 % l'an, pour un terme de dix (10) ans ;

D'AUTORISER le maire et le directeur général à signer pour et au nom de la Ville de Deux-Montagnes l'acte préparé par M^e Janique-A Danis, notaire, ainsi que tout autre document nécessaire aux fins des présentes.

ADOPTÉE

5. **Période de questions (30 minutes au maximum)**

Monsieur le maire ouvre la période de questions à 8h21. Aucun citoyen ne questionne le conseil.

6. **Levée de la séance**

IL EST

Proposé par monsieur James McAllister
Appuyé par madame Suzette Bigras
et unanimement résolu

2010-02-24.062

DE LEVER la présente séance à 8h21.

ADOPTÉE

Signé *Marc Lauzon*

Marc Lauzon, maire

Signé *Jacques Robichaud*

Jacques Robichaud, avocat, o.m.a.
Greffier et directeur des Services juridiques